



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange LE LAN, Maire.

**PRESENTS [9]** : Ange LE LAN, Daniel HENAFF, Sébastien WACRENIER, Patrick LE GALLIC, Laëtitia ROYANT, Ludovic JEGOREL, Pierre JULOU, Pascal NAVENNEC, Marie-Claude BEYRIS.

**ABSENT EXCUSE AYANT DONNE MANDAT DE VOTE [4]** : Valérie LAMY a donné procuration à Daniel HENAFF, Nadine LE BRAS a donné procuration à Sébastien WACRENIER, Anne DANIEL a donné procuration à Patrick LE GALLIC, Delphine LE GAL a donné procuration à Ange LE LAN.

**ABSENT EXCUSE [1]** : Magalie LE ROUX

**ABSENT NON EXCUSE [1]**: Chantal PICARDA

→ Monsieur Ludovic JEGOREL arrive au cours des questions diverses (point F)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien WACRENIER

**DATE DE LA CONVOCATION** : Mercredi 28 août 2018.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 03 avril 2018 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 1- SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Monsieur Sébastien WACRENIER, président de la Commission "Vie Associative et Sports" rappelle au Conseil Municipal que le versement d'une subvention à une association est soumis à un certain nombre de conditions d'attribution et d'utilisation.

En tout état de cause, la subvention doit être sollicitée et les collectivités disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser. Monsieur Sébastien WACRENIER présente ensuite les demandes de subventions reçues et les propositions de la commission "Vie associative et sports" établies en fonction des critères d'attribution communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), de fixer comme suit le montant des subventions au titre de l'année 2018 :

**Associations de Meslan**

AJT Meslan	410 €
Amicale des Boulistes	180 €
Chapelle ST Armel	50 €
Chapelle ST Patern	50 €
Comité des Fêtes	2 200 €
Dojo Meslannais	1 271 €
FC Meslan	1 580 €
Fitness au Pays du Roi Morvan	120 €
Anciens Combattants	120 €
Club des Loisirs	280 €
Emergences Littéraires	90 €
Taekwondo	450 €
Les Korrigans	300 €

**Associations hors Meslan**

- Le Faouët Gymnastique : 60 €
- Cyclo Faouët : 70 €
- Inam Handball : 70€
- Ti Ann Dud Le Faouët : 30€
- Roz Glas : 30€
- Croix Rouge Gourin : 20€
- Ty Ar Milad : 20€
- Mémoire du Canton du Faouët : 20€

**Subventions pour voyages scolaires des collégiens et lycéens résidant sur Meslan**

Sur proposition de la Commission "Vie Associative et Sports", aucune subvention ne sera attribuée.

## **2- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COMITE DE QUARTIER DE LA CHAPELLE SAINT-PATERN**

Monsieur Le Maire notifie au Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle du comité de sauvegarde de la Chapelle Saint-Patern a été réceptionnée en Mairie afin de financer le remplacement des portes de la chapelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) d'accorder une subvention exceptionnelle de 400€ au comité de sauvegarde de la Chapelle Saint-Patern.

## **3- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - PROJET DANSE DE L'ECOLE DE L'ARBRE JAUNE**

Monsieur Daniel Henaff expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle de l'Ecole de l'Arbre Jaune a été réceptionnée en Mairie afin de financer un projet « Danse » qui aurait lieu sur l'année scolaire 2018-2019 en association avec l'école de Berné. Les deux classes concernées par le projet (une à Meslan, une à Berné), travailleraient en atelier pendant deux semaines (8 demi-journées à Berné et 8 demi-journées à Meslan) avec deux danseurs professionnels (Compagnie Le Pôle à Lorient) et assisteraient à deux représentations en tant que spectateurs. Suite à ce travail, les élèves se produiraient dans le cadre des Rencontres culturelles en avril/mai 2019 à La grande boutique à Langonnet.

Afin de concrétiser ce projet, les deux écoles ont déposé un dossier auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour obtenir une aide financière. Le projet, estimé à 6500 euros pour les deux classes des deux communes, serait financé conjointement par la DRAC, le CAP, le partenaire « Danse à tous les étages » et les écoles. Aussi, afin de financer ce projet, la Directrice de l'Ecole de l'Arbre Jaune sollicite une subvention exceptionnelle de la Commune de 500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Ecole de l'Arbre Jaune dans le cadre de la réalisation du projet « Danse » en association avec l'Ecole Georges Brassens de Berné.

## **4- QUESTIONS DIVERSES**

### **A- Place de parking handicapé**

Monsieur Daniel Henaff fait part au Conseil Municipal d'une demande (émanant du Conseil d'Ecole et de la famille concernée) de matérialiser une place handicapée devant l'entrée de l'Ecole Rue Joseph Le Gallo. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

### **B- Reclassement de la station d'épuration**

Suite à la demande de la Mairie de reclasser la station d'épuration à moins de 2000 équivalents habitants (afin d'éviter une réglementation plus contraignante et non appropriée aux besoins actuels de la Commune), Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'Etat ont accepté cette demande par arrêté en date du 31 mai 2018. Monsieur Le Maire ajoute que les services de l'Etat en ont profité pour annexer des demandes de travaux et installations à réaliser sur la station d'épuration dans un délai imparti (réhabilitation des berges du 3<sup>ème</sup> bassin, bathymétrie à réaliser...).

### **C- Demande de cession de parcelle à Saint-Yzaouen**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de la famille EVENO/STRUGEON d'acquérir une portion de terrain communal afin de régulariser l'empiètement réalisé sur le domaine privé communal par le propriétaire maintenant décédé. Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le principe de cette cession en précisant bien que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

#### **D- Recensement des bâtiments présentant un intérêt architectural/patrimonial**

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les propriétaires de bâtiments présentant un intérêt architectural et/ ou patrimonial ont jusqu'au 15 septembre pour les recenser. En l'absence de recensement, il sera impossible de transformer ultérieurement ce type de bâtiments en habitation. Le recensement de ces bâtiments se fait sous la forme d'un questionnaire à destination des habitants, envoyé dans tous les foyers de la Commune mais également disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site de RMCom.

#### **E- Accès à la place de l'Eglise pendant les fêtes locales**

Monsieur Pierre JULOU expose au Conseil Municipal qu'il serait préférable d'interdire aux véhicules l'accès à la Place de l'Eglise à l'occasion des fêtes locales. Monsieur Le Maire répond que l'accès est déjà interdit par arrêté municipal et qu'il s'agit donc d'un problème de placement des ganivelles.

#### **F- Annexes à la Médiathèque**

→ *Monsieur Ludovic JEGOREL arrive au cours de ce point.*

Après avoir informé les conseillers municipaux que les travaux de réhabilitation des annexes de la Médiathèque étaient bientôt terminés, Monsieur Le Maire les a invités à se rendre sur place pour une visite. Un exposé est ensuite fait en Mairie sur les possibilités d'utilisation de ce nouvel espace (ludothèque, salle d'accueil des scolaires, salle de réunion et d'activités, salle de projection de films, salle d'exposition...), son aménagement, ses horaires d'ouverture et les tarifs qui y seraient pratiqués.

<b>Réunion du 04 septembre 2018 // Délibérations n°1, 2 et 3 A, B, C, D, E, F.</b>		
Ange LE LAN	Chantal PICARDA	Laëtitia ROYANT
Daniel HENAFF	Patrick LE GALLIC	Pierre JULOU
Sébastien WACRENIER	Nadine LE BRAS <b>PROCURATION à Sébastien WACRENIER</b>	Anne DANIFI <b>PROCURATION à Patrick LE GALLIC</b>
Delphine LE GAL <b>PROCURATION à Ange LE LAN</b>	Valérie LAMY <b>PROCURATION à Daniel HENAFF</b>	Marie-Claude BEYRIS
Magalie LE ROUX	Ludovic JEGOREL	Pascal NAVENNEC